

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

CARCANS
Salle de l'Estran
(123 avenue de Maubuisson)

SAMEDI 28 JUIN 2025

**NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANT.E.S AU CONGRÈS DE
L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

Pour que l'Assemblée Générale ordinaire puisse valablement délibérer aux termes de l'article 16 des statuts de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, il est nécessaire qu'un minimum de cent membres actifs soit présent ou représenté.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration dont les membres présents devront se munir.

Le Secrétaire Général

**POUVOIR
(2 pouvoirs maximum par personne)**

Je soussigné.e (Grade – Prénom – NOM) :

du centre ou service de :

adhérent.e en qualité de « membre actif »* à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde donne pouvoir, pour me représenter à l'assemblée générale ci-dessus indiquée à :

Grade – Prénom – NOM :

également adhérent.e.

Fait à le

Signature

* Les membres actifs sont les Sapeurs-Pompiers, PATS et ancien.ne.s à jour de leur cotisation.